

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 9 avril 2019**

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 9 avril 2019 à 18 h.

Date de la convocation du conseil municipal : 03.04.2019

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mme VALERIO, MM. RADET, Mme MARTY, M. BRUERE, Mme MARCHAND, MM. AZEMAR, GROUHAN, Mmes TESSIER, LAFON.

Excusés : MM. MAIZIA, QUIQUEREL.

Mme Céline MARTY lit le compte rendu de la réunion du 18 mars 2019 ; le registre est signé.

### **I – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Dominique CERDAN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mme Dominique CERDAN pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

\* un report 2017 qui s'élève à : + 104 838.46 € en fonctionnement  
+ 14 069.70 € en investissement

Pour 2018 : - en fonctionnement, un excédent de 196 587.36 €  
- en investissement, un déficit de 94 924.39 €  
et des restes à réaliser de 50 498.00 € en dépenses.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents.

## **II - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Conseil Municipal de Duravel,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Dominique CERDAN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mme Dominique CERDAN pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

\* un report 2017 qui s'élève à : + 1 709.88 € en fonctionnement  
+ 36 850.17 € en investissement

Pour 2018 : - en fonctionnement, un excédent de 2 353.42 €  
- en investissement, un déficit de 2 298.20 €  
et des restes à réaliser de 0 € en dépenses  
et de 0 € en recettes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents.

## **III - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMERCE MULTI-SERVICES**

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Dominique CERDAN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mme Dominique CERDAN pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

\* un report 2017 qui s'élève à : + 1 933.05 € en fonctionnement  
- 2 193.94 € en investissement

Pour 2018 : - en fonctionnement, un excédent de 962.36 €  
- en investissement, un déficit de 213.99 €  
et des restes à réaliser de 0 € en dépenses  
et de 0 € en recettes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents.

#### **IV - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - C.C.A.S**

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Dominique CERDAN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mme Dominique CERDAN pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

##### **FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice 2018 : - 400.56 €  
- excédent de fonctionnement 2017 : + 1 005.80 €

##### **INVESTISSEMENT**

Néant

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents.

#### **V - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le Budget primitif communal 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

##### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

###### **RECETTES**

- Atténuation de charges	18 785.00
- Produits des impôts et taxes	357 807.00
- Produits des dotations et participations	190 670.00
- Produit des recettes diverses	57 250.00
- Produits exceptionnels	7 000.00
- Reprise de l'excédent 2018	156 003.43

---

787 515.43

**DEPENSES**

- Charges à caractère général	155 422.08
- Charges de personnel	333 150.00
- Charges financières	9 507.13
- Charges de gestion courante	101 600.00
- Atténuation de produits	55 500.00
- Dépenses imprévues	14 566.01
- Prélèvement au profit sect.invest.	111 470.21
- Dotation aux amortissements	6 300.00

---

787 515.43

**BUDGET D'INVESTISSEMENT****RECETTES**

- Subventions d'équipement	223 226.00
- Dotations Fonds divers	158 979.39
- Prélèvement au profit sect.invest.	111 470.21
- Emprunt	490 000.00
- Opérations d'ordre entre sections	6 300.00
- Restes à réaliser 2018	6 102.00

---

996 077.60

**DEPENSES**

- Dépenses d'équipement	792 500.00
- Remboursement d'emprunts	57 400.00
- Dépenses imprévues investissement	8 722.91
- Restes à réaliser 2018	56 600.00
- Solde 2018	80 854.69

---

996 077.60

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents.

**VI - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ENERGIES RENEUVELABLES**

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le Budget primitif Energies Renouvelables 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

## FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES :</b>	Charges à caractère général	395.51
	Autres charges gestion courante	16 000.00
	Charges financières	1 681.79
	Opérations d'ordre	<u>10 986.00</u>
	TOTAL	29 063.30

<b>RECETTES :</b>	Vente produits finis	25 000.00
	Report 2018	<u>4 063.30</u>
	TOTAL	29 063.30

## INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES :</b>	Remboursement d'emprunt	14 000.00
	Opérations d'équipement	<u>31 537.97</u>
	TOTAL	45 537.97

<b>RECETTES :</b>	Opérations d'ordre	10 986.00
	Solde d'exécution 2017	<u>34 551.97</u>
	TOTAL	45 537.97

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
Et ont signés les membres présents.

## VII – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET COMMERCE MULTI-SERVICES

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le Budget primitif Commerce Multi-services 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

## FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES :</b>	Charges à caractère général	1 491.98
	Charges financières	927.48
	Prél. pour sect° investissement	9 548.72
	Opérations d'ordre	<u>12 491.00</u>
	TOTAL	24 459.18

<b>RECETTES :</b>	Dotations et participations	9 400.00
	Produits gestion courante	6 900.00
	Opération d'ordre	5 263.77
	Solde 2018	<u>2 895.41</u>
	TOTAL	24 459.18

## INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES :</b>	Immobilisation corporelles	5 196.00
	Remboursement emprunt	9 600.00
	Opérations d'ordre	5 263.77
	Report 2018	<u>1 979.95</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>22 039.72</b>
<b>RECETTES :</b>	Prélev. de sect° fonction.	9 548.72
	Opérations d'ordre	<u>12 491.00</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>22 039.72</b>

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents

## VIII - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - C.C.A.S.

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le Budget primitif CCAS 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b>DEPENSES :</b>	Alimentation	19 790.00
	Créances éteintes	<u>210.00</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>
<b>RECETTES :</b>	Prestations de services	19 394.76
	Excédent 2017 reporté	<u>605.24</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents.

## IX - TAUX D'IMPOSITION 2019

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, pour 2019, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la façon suivante :

- taxe d'habitation :	7,16 %
- taxe sur le foncier bâti :	15.06 %
- taxe sur le foncier non bâti :	145.17 %

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.